



Personnes handicapées - formations en bibliothèques

La formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF est accessible aux personnes handicapées

La formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF accueille de plus en plus régulièrement des stagiaires handicapés :

- En 2009-2010, le centre de formation du GIF a accueilli deux aides-bibliothécaires de l'AVH (Association Valentin Haüy), l'une aveugle, l'autre mal voyant, ce qui a donné lieu à différentes adaptations de la formation décrites ci-dessous
- En 2010-2011, le centre de formation de l'ABF Midi Pyrénées accueille une stagiaire sourde, une interprète en LSF assure l'interprétariat des cours

Témoignages

Deux aides-bibliothécaires de l'AVH (Association Valentin Haüy), l'une aveugle, l'autre mal voyant, disposant d'une expérience professionnelle très solide à l'AVH, se sont inscrits à la formation du GIF pour l'année scolaire 2009-2010. Ils ont suivi tous les cours théoriques et TP de la formation et participé à toutes les visites de bibliothèques au sein d'un groupe de 22 personnes. Comme leurs collègues, ils ont réalisé un stage, rendu des devoirs intermédiaires et ont obtenu leur diplôme en juin !

Ces deux stagiaires ont été ravis de confronter leur expérience et leur pratique à celles de leurs collègues de formation ; ils ont particulièrement apprécié les visites d'autres établissements. Tout au long de l'année, ils ont rappelé aux stagiaires et aux formateurs les spécificités des publics déficients visuels et les services et supports qui pouvaient leur être offerts.

Afin que cette formation se passe le mieux possible, un dialogue régulier a été nécessaire entre l'AVH et les formateurs, en particulier pour les matières techniques comme le catalogage. L'AVH s'est également chargée de l'adaptation en braille, en audio DAISY ou sous forme de fichiers numériques des supports de cours et du manuel de référence (Le mémento du bibliothécaire, ABF, 2006) ; elle a aussi proposé une présentation en lignes espacées de certains exercices de catalogage (UNIMARC) pour le stagiaire mal voyant.

L'ensemble des formateurs se réjouit d'avoir mené cette expérience et se félicite des résultats. S'ils avouent avoir été parfois désarçonnés au début, ils ont su adapter leur cours pour qu'ils puissent profiter à ces deux stagiaires. Ils soulignent qu'une grande entre-aide et une solidarité manifeste se sont mises en place dans ce groupe de stagiaires et que les échanges ont été très intéressants.

En pratique : comment s'assurer qu'une formation est accessible ?

- Avant l'inscription, organiser une rencontre entre les responsables de la formation, le futur stagiaire et le tuteur de la formation. Passer en revue les différents modules pour déterminer ce qui nécessitent une adaptation spécifique et ceux qui ne requièrent aucun aménagement particulier. Déterminer le type d'aides nécessaires : documents adaptés, informatique adaptée, aide humaine...
- Engager des démarches auprès de l'AGEFIPH ou du FIPHFP pour obtenir, le cas échéant, le cofinancement de matériel adapté, des frais de formation, d'un auxiliaire professionnel.

- Disposer à l'avance des supports de cours et des manuels, afin de réaliser leur adaptation. L'idéal est de fournir des fichiers numériques en mode texte.
- Pour un mal voyant, peu d'adaptations sont souvent nécessaires : lui permettre de voir de près les différents documents, la possibilité d'être proche d'un écran (difficulté à suivre ce qui est projeté)... Les besoins varient d'une personne mal voyante à l'autre, le mieux est d'engager un dialogue pour cerner les adaptations nécessaires.

Boîte à outils

- La médiathèque de l'AVH possède une petite collection d'ouvrages bibliothéconomiques sous forme de fichiers numériques et de livres audio DAISY. Elle les tient gratuitement à la disposition des bibliothécaires handicapés qui en feront la demande. Elle peut adapter d'autres documents à la demande. Contact : bibliotheque[at]avh.asso.fr

Site web

- Les supports de cours disponibles sur le site de Médiadix sont accessibles à tous.
- L'AGEFIPH (pour le secteur privé) et le FIPHFP (pour le secteur public) peuvent cofinancer du matériel informatique adapté, les frais de formation, un auxiliaire professionnel.
- Pour les formateurs accueillant des stagiaires aveugles et mal voyants, consulter les conseils concernant l'accueil des publics empêchés (par exemple "Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque, BDP de la Sarthe, 2008, rubrique publications, les guides) et se mettre en contact avec des bibliothécaires spécialisés.
- Découvrir le signaire bibliothéconomique réalisé par les bibliothécaires sourds de la ville de Paris